



## Héritages familiale

Par **Roses rouges**, le 25/11/2023 à 18:44

Bonjour je me suis occupée de ma mère pendant 20 ans de sa maison travaux jardinage exet mes frères et soeurs ne c sont soucier de rien ma mère ne sachant ni lire et écrire j ai du tout faire seule médecins elle avait du diabète donc beaucoup de pathologies laser pour c yeux tout les mois médecins cardiologues réglages de.c appareils auditifs dentiste et j en passe

Je ne le suis pas declarer aidant familiale et ma mère m'a jamais rien donner de plus

Est ce q peut avoir une compensation a l héritage

Par **Marck.ESP**, le 25/11/2023 à 19:08

Bonsoir et bienvenue

Il n'existe pas de disposition légale spécifique qui accorde une compensation financière à un enfant qui a pris soin de son parent. Cependant, il est possible de recourir à d'autres mécanismes juridiques pour obtenir une reconnaissance et une compensation.

Notamment, une part plus importante précisée par testament.

En justice, vous pourriez tenter une action tentant à faire valoir un enrichissement induit et sans cause de votre mère, ou évoquer la notion de solidarité familiale et d' obligation alimentaire prévue par le Code civil, qui dit que les enfants sont tenus de subvenir aux besoins de leurs parents dans la mesure de leurs moyens.

Mais je ne connais rien de votre situation, ce n'est donc que de l'information, voir un avocat en droit de la famille et des successions serait utile.

Par **youris**, le 25/11/2023 à 19:11

bonjour,

le droit des successions ne prévoit rien dans votre situation, votre mère aurait pu prendre en compte vos services rendus en vous léguant la quotité disponible par testament..

salutations

Par **Marck.ESP**, le **26/11/2023** à **09:22**

... En effet, (ou une partie), c'est un sujet que l'on rencontre assez souvent.